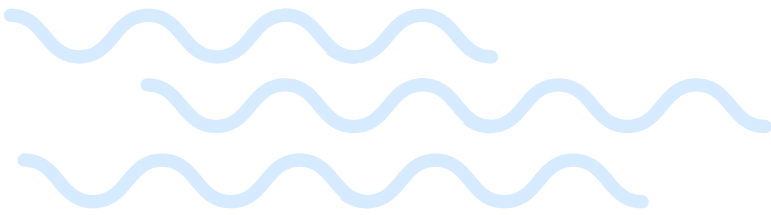




RÉALISATION DU DIAGNOSTIC VERS L'AMONT RSDE-STEU

CONSTATS À L'ISSUE DES RETOURS
D'EXPÉRIENCE PRÉSENTÉS LORS
DE LA JOURNÉE TECHNIQUE
DU 24 SEPTEMBRE 2020 ET PREMIÈRES
RECOMMANDATIONS OPÉRATIONNELLES



Cette synthèse a été réalisée par le groupe de travail
**Diagnostic vers l'amont RSDE (Réduction des substances dangereuses
dans l'eau)** rattaché à la commission Assainissement de l'Astee.



ÉDITION MAI 2021

PARTIE 1 UNIQUEMENT

Avec le soutien technique
et financier du Ministère
de la Transition
Écologique.

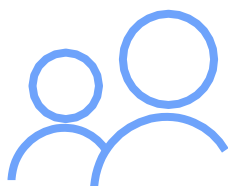


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AUTEURS ET CONTRIBUTEURS

La coordination de la rédaction de ce guide a été assurée par Christelle PAGOTTO (Veolia Eau France), animatrice du groupe de travail pour l’Astee.



ONT DIRECTEMENT CONTRIBUÉ À SA RÉDACTION ET À SA RELECTURE :

Nom	Prénom	Structure
AUBIGNAC	Alexis	OFIS
BELON	Emilie	Ascomade
BENKO	Sophie	Agence de l’Eau Seine Normandie
BRIGNON	Jean-Marc	Ineris
CAPDEVILLE	Marion-Justine	SUEZ Eau France
CHAPON	Valentin	Ineris
COUSSEMENT	Mathilde	Agence de l’eau Artois Picardie
FLORIAT	Muriel	Amorce
GARNAUD-CORBEL	Stéphane	Office Français de la Biodiversité
GOUINEAU	Lilian	DDTM de l’EURE
LAFFORGUE	Michel	SUEZ Consulting
LEBLAND	Philippe	SUEZ Consulting
MARSOLLIER	Lucile	Ministère de la Transition Écologique
PAGOTTO	Christelle	Veolia Eau France
POMIES	Maxime	Eurométropole Strasbourg
RICOUR	Philippe	Agence de l’eau Rhin-Meuse
SAVIGNAC	Julie	IRH Ingénieur Conseil / Antea Group
SERVETO	Fabienne	Agence de l’eau Rhône-Méditerranée-Corse
STAUB	Pierre-Francois	Office Français de la Biodiversité
TAUVERON	Muriel	Ascomade
ZEGLIL	Zinou	Agence de l’Eau Seine Normandie

REMERCIEMENTS À LA CHARGÉE DE MISSION DE L’ ASTEE AYANT ASSURÉ LE SUIVI DU GROUPE DE TRAVAIL :

Bélaïs NYETE-DIEBE

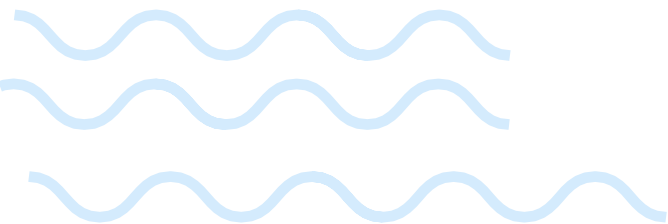


TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
PARTIE 1 : ÉTUDES DIAGNOSTIC	6
1. Qui réalise les diagnostics vers l' amont ?	6
2. Par quoi commencent les études ?	6
3. Quelles sont les étapes suivies ?	8
4. Quelles sont les données utilisées ?	9
5. Quels sont les outils mis en œuvre pour conduire les diagnostics ?	9
6. Quels sont les résultats obtenus en termes d' identification des origines ?	10
7. Quels sont les résultats obtenus en termes d' identification d' actions à mener ?	11
Conclusion : sait - on au final conduire des diagnostics vers l' amont ?	13
PARTIE 2 : ACTIONS DE RÉDUCTION DES SUBSTANCES (À VENIR - Deuxième semestre 2021)	



INTRODUCTION

Ce document fait suite à la **journée technique organisée le 24 septembre 2020** par l'Astee et le Ministère de la transition écologique (MTE) pour partager les **retours d'expérience des premiers diagnostics vers l'amont et des actions de réduction des substances dangereuses dans les eaux usées**.

En 2017, l'Astee a initié un groupe de travail avec pour objectifs d'accompagner les collectivités pour la réalisation des diagnostics vers l'amont (demandés par la note technique du 12 août 2016) afin d'identifier les sources de substances dangereuses significatives sur les territoires et d'en réduire la présence dans les eaux usées urbaines. Dans le cadre des objectifs nationaux de réduction de substances (Note technique du 11 juin 2015 (révisée le 29 septembre 2020)), l'action nationale de Recherche et de Réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau (dite RSDE) vise à s'inscrire dans la durée avec une mise à jour de la note technique de 2016 prévue en 2021. Cette révision s'appuiera notamment sur les retours d'expérience acquis pour revoir les modalités de réalisation des campagnes d'analyses des substances en entrée et sortie des stations de traitement des eaux usées (STEU) et les modalités de réalisation des diagnostics vers l'amont.

Ainsi, le groupe de travail a élaboré et mis à disposition sur le site internet de l'Astee :

- En 2017, un cahier des charges ([CCTP Astee](#)) pour la réalisation des diagnostics vers l'amont ;
- En 2020, une foire aux questions ([FAQ Astee](#)) pour répondre aux questions les plus fréquentes que se posent les collectivités confrontées à la réalisation de cette étude.

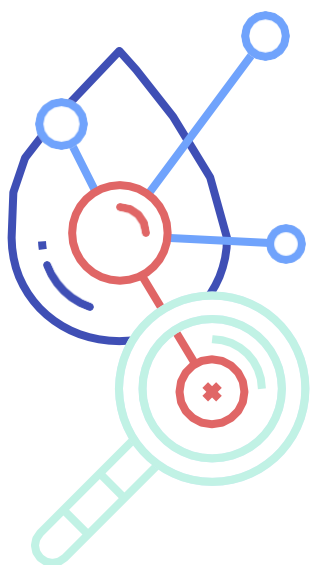
Le 24 septembre 2020, une journée technique a également été organisée pour partager les retours d'expérience : *“Les substances dangereuses dans les eaux usées urbaines : Rechercher leurs origines sur les territoires et apporter des solutions pour les réduire”* (voir ordre du jour de la journée en annexe et [recueil des présentations sur le site de l'Astee](#)).

La présente synthèse constitue une analyse des retours d'expérience exposés lors de cette journée et vise à identifier les principaux constats/points à retenir. Leur mise en perspective permet également d'extraire de premières recommandations opérationnelles quant à la démarche à suivre, de façon complémentaire aux éléments présentés dans le CCTP et la FAQ.

Ce document s'adresse d'une part au Ministère (MTE) pour orienter la révision de la note de 2016 et d'autre part, aux collectivités, bureaux d'études et opérateurs, cela dans l'attente de l'actualisation plus exhaustive du CCTP rédigé par l'Astee qui sera réalisée à l'issue de la révision de la note ministérielle.

Une première partie concerne les “Études diagnostic” et fait l'objet de la présente publication. Une seconde partie relative aux “Actions de réduction des substances” sera publiée dans un second temps et viendra compléter ce document.

Chaque partie est abordée au travers de questions/réponses alimentées par les constats faits lors de la journée du 24 septembre et via les recommandations opérationnelles émises par les membres du groupe de travail.



PARTIE 1 : ÉTUDES DIAGNOSTIC

1.

Qui réalise les diagnostics vers l'amont ?

CONSTATS

Les études sont conduites par des bureaux d'études, des collectivités ou des délégataires.

RECOMMANDATIONS

Il est indispensable de :

- Associer l'exploitant qui a la connaissance du territoire ;
- Mobiliser dès le début de l'étude les services déconcentrés de l'État : le service de police de l'eau (SPE) et la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) car ils pourront :
 - ↳ Valider la liste des substances significatives à considérer (à la charge du SPE) ;
 - ↳ Préciser leurs attentes (SPE) ;
 - ↳ Fournir un cadre pour l'étude (SPE) ;
 - ↳ Aider à structurer la démarche (SPE) ;
 - ↳ Et partager le cas échéant de la donnée locale d'intérêt (DREAL : données provenant des ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) notamment via un accès à gidaf¹).
- Mobiliser également l'agence de l'eau qui pourra apporter son accompagnement et fournir un cadre à la démarche, et parfois apporter son soutien financier (variable selon les bassins²).

1. Voir FAQ Astee question 3.2. Pour plus d'informations sur GIDAF : <https://monaiot.developpement-durable.gouv.fr/page/nouvelles-modalites-connexion>. Demande d'accès à adresser à la DREAL ou la DGPR : projet-gidaf@developpement-durable.gouv.fr

2. Voir FAQ Astee question 1.8

2.

Par quoi commencent les études ?

CONSTATS

En premier lieu, les collectivités commencent par préciser les substances à considérer pour le diagnostic. Il s'agit généralement uniquement des substances significatives.

D'autre part, les études ne reviennent généralement pas sur les résultats des campagnes RSDE (conditions de réalisation, raisons du classement en "significatif" de la substance, ...).

RECOMMANDATIONS

1. Avant de démarrer l'étude à proprement parler et de passer la commande (en interne ou à un opérateur) la collectivité devra se rapprocher du SPE pour valider la liste minimale des substances à considérer et définir le cahier des charges de l'étude. C'est le SPE qui définit les substances à considérer et le cadre de la démarche. Des substances complémentaires pourront être ajoutées, si souhaité conformément à la note technique, tout en considérant bien le travail supplémentaire que cela implique.
2. De même avant d'initier l'étude, il est conseillé de réaliser un état des lieux des données disponibles pour conduire l'étude (plan du réseau, liste des conventions/autorisations de déversements et localisation des établissements concernés, résultats des autosurveillances et contrôles inopinés des établissements raccordés... se reporter à la question "5.Quels sont les outils mis en œuvre ?"). Lors de cet état des lieux, seront également identifiées les actions déjà engagées par la collectivité pour réduire les rejets de substances afin de les capitaliser et les valoriser pour le plan d'actions à établir.
3. Au démarrage de l'étude, il est recommandé de revenir sur les résultats des campagnes RSDE et notamment de regarder les 3 axes suivants :
 - La nature des substances significatives qui fournira une première orientation sur les sources à investiguer (selon la connaissance bibliographique) ;
 - Les conditions de prélèvements (par temps sec/temps de pluie) au regard des résultats d'analyses (concentrations mesurées). Cela pourra déjà orienter sur une contribution éventuelle du pluvial à considérer, si on note une différence de qualité entre temps sec et temps de pluie ;
 - Les raisons du caractère "significatif" : est-ce lié à la concentration du polluant dans les effluents ou au flux ou au déclassement de la masse d'eau ? Combien de fois la substance a-t-elle été quantifiée sur les six campagnes ? Est-elle significative en entrée uniquement, en sortie uniquement ou les deux ?
 - ↘ Si c'est lié à la concentration, un niveau de concentration inhabituel est-il observé au regard d'un effluent moyen tel que caractérisé par l'Ineris ou l'Agence de l'Eau RMC³ ?
 - ↘ Si c'est lié au flux, on aura peut-être affaire à une pollution qui devient significative du fait d'importants volumes d'eau traités par la station. Il a en effet été constaté pour des stations de taille importante qu'il suffisait d'une quantification unique pour qu'une substance devienne significative ;
 - ↘ Si c'est lié au déclassement de la masse d'eau, d'autres sources de pollution sur le territoire que le rejet de la STEU peuvent alors être aussi à l'origine du déclassement et le rejet de la station n'est pas nécessairement la seule cause ;
 - ↘ Si la substance a été quantifiée une seule fois il s'agit peut-être d'une pollution ponctuelle dont il sera plus difficile d'identifier l'origine ; et à l'inverse une substance fréquemment quantifiée traduira une pollution chronique.

Cette analyse peut en effet s'avérer utile pour identifier les sources de pollution à investiguer prioritairement.

3. Voir présentation d'Hélène Partaix (Ineris) et Fabienne Serveto (AERMC) et publications associées à venir : l'analyse des données des campagnes RSDE 2018/2019 devrait permettre d'obtenir des informations sur les concentrations moyennes habituelles en substances observées dans les eaux usées urbaines.

3.

Quelles sont les étapes suivies ?

CONSTATS

En général, la **première étape** est une étude “documentaire” du territoire et des sources potentielles de pollution présentes susceptibles d’être à l’origine des substances significatives (occupation des sols, activités, ...). Bien souvent lors de cette étape c’est essentiellement la source “activités économiques” (artisans et industries) qui est considérée. Les autres sources (pluviales, domestiques, agricoles, collectivités, ...) le sont plus rarement. Cette première étape se termine généralement par une priorisation des artisans et industries qui conduit à ne prendre en compte que les entreprises les plus importantes en se basant sur la nature de leur activité et/ou le nombre de salariés.

La **deuxième étape**, qui n’est pas systématiquement mise en œuvre, consiste alors à réaliser des investigations de terrain (enquêtes/visites sur sites et/ou campagnes d’analyses en réseau) dont l’objectif est de vérifier ou d’affiner les origines identifiées lors de la première étape. Elles permettent dans certains cas d’éclairer sur les sous-bassins versants de collecte les plus contributeurs.

RECOMMANDATIONS

1. Selon la nature des substances étudiées, il peut être important de considérer les autres sources que les “activités économiques” (artisans et industries). Il est important de se questionner systématiquement sur la pertinence de considérer d’autres contributions, selon notamment les connaissances bibliographiques disponibles à ce jour.
2. Pour la priorisation des entreprises, cette dernière ne doit pas se faire uniquement sur la base du nombre de salariés. En effet, pour prioriser de façon pertinente, les données relatives à la nature de l’activité, aux matières premières consommées, aux consommations d’eau, aux technologies de production, aux traitements mis en œuvre, ... sont à collecter. Cela nécessite donc de disposer d’une démarche de maîtrise des raccordements non domestiques bien opérationnelle et permettant de capitaliser ces informations pour pouvoir facilement les utiliser lors du diagnostic. Par ailleurs, il ne faudra pas oublier également de considérer les “petites” activités mais très représentées qui pourront de façon groupée avoir une contribution notable.
3. La mise en œuvre de mesures de terrain doit être considérée avec prudence. La première étape “documentaire” de connaissance de son territoire (cartographie + émetteurs potentiels) est indispensable avant toutes campagnes de mesures sur le terrain, qu’elles soient réalisées sur le réseau ou au niveau des effluents d’un émetteur identifié, sinon, ces dernières pourraient s’avérer infructueuses.

4. Quelles sont les données utilisées ?

CONSTATS

Les études “documentaires” s'appuient généralement sur des données bibliographiques associées à des données locales. Ces données concernent bien souvent principalement les artisans et industries du territoire.

RECOMMANDATIONS

1. Il est important d'utiliser les données locales disponibles et validées (données d'exploitation, raccordements au réseau, ...), données issues des autorisations et conventions de déversement, données issues de contrôles réglementaires (RSDE, ICPE, ...). Plus l'étude s'appuie sur de la donnée locale plus ses conclusions sont pertinentes. Cet exercice doit également être l'occasion de mettre en place un dispositif de capitalisation de la donnée (base de données) pour ancrer par la suite le diagnostic dans la durée et pouvoir l'enrichir au fil des diagnostics successifs.
2. Il est également important de ne pas focaliser uniquement sur les artisans et les industries du territoire et de bien élargir aux autres sources possibles (se reporter à la question “3. Quelles sont les étapes suivies ?”).

5. Quels sont les outils mis en œuvre pour conduire les diagnostics ?

CONSTATS

Pour les outils, on peut noter des outils qui permettent de faire le lien entre les « activités économiques » (artisans et industries) présentes sur un territoire et les substances qui peuvent être rejetées par ces activités (exemples : la matrice “activité-polluants” du BRGM, Actipol (Veolia) et outil IRH4). L'utilisation d'approches cartographiques (SIG) est également récurrente.

Pour les campagnes d'analyses de terrain, les outils sont soit des prélèvements d'eau moyens sur 24h soit l'utilisation de capteurs dits passifs.

4. Pour plus d'informations sur ces outils, se reporter à la FAQ Astee Annexe 1 - question 1 (projets LUMIEAU-Stra et Biotech de l'appel à projet OFB) et Annexe 1 question 2c (BRGM)

RECOMMANDATIONS

1. Disposer d'un outil compilant patrimoine assainissement, bassins versants d'assainissement, émetteurs potentiels et s'appuyant sur la cartographie (SIG) fait partie des prérequis pour conduire l'étude.
2. Pour les campagnes terrain, en premier lieu, des visites/enquêtes de terrain sont préconisées (recueil des fiches de données sécurité, informations sur les process, traitement des effluents, ...).
3. Pour les campagnes d'analyses, en complément des outils évoqués (moyens 24h et capteurs passifs), l'analyse des sédiments du réseau peut également être d'intérêt. L'emploi de bio-essais peut également aider à diagnostiquer les sources toxiques. Pour rappel, ces campagnes d'analyses doivent être mises en œuvre avec prudence et après une étude "documentaire" permettant de bien connaître au préalable le territoire et les sources potentielles.

La comparaison à des "valeurs de référence"⁵ (concentrations moyennes) pourra permettre de situer le territoire au regard du niveau de pollution.

Par ailleurs, lorsque des capteurs passifs sont utilisés avec des résultats "qualitatifs" (ne permettant pas de remonter aux concentrations dans l'eau), l'idée de bien analyser les données en comparaison à une référence "domestique seule" est également à retenir dans la mesure où elle pourra aider à identifier les zones contributrices du fait d'activités spécifiques raccordées.

6. Quels sont les résultats obtenus en termes d'identification des origines ?

CONSTATS

Certaines études permettent d'identifier des contributeurs spécifiques ou des secteurs d'activités à l'origine des émissions. Mais, en l'absence de contributeurs notables émettant en un(des) point(s) précis sur le territoire, il est parfois difficile de parvenir au bout de l'exercice et d'identifier les origines.

Toutefois, il est mis en avant une difficulté à travailler sur certaines sources peu connues (certaines études ne traitent ainsi que des sources non domestiques (artisans et industries pour l'essentiel) sans considérer le pluvial, le domestique, ...) et au final de ce fait une difficulté à hiérarchiser les différentes sources les unes par rapport aux autres.

5. [Voir présentation](#) d'Hélène Partaix (Ineris) et Fabienne Serveto (AERMC) et publications associées à venir : l'analyse des données des campagnes RSDE 2018/2019 devrait permettre d'obtenir des informations sur les concentrations moyennes habituelles en substances observées dans les eaux usées urbaines.

RECOMMANDATIONS

1. Même si les résultats en termes d'identification des émetteurs ne sont pas toujours concluants, l'étude reste malgré tout d'intérêt car elle permet « a minima » d'améliorer la connaissance du territoire et de vérifier si des contributeurs spécifiques existent ou non (ou de le confirmer parfois, par exemple rejet industriel connu).

Elle permet aussi d'identifier de ce fait :

- Quels types d'action sont à retenir pour le plan d'action (action spécifique (ex. Substitution ou traitement) ou action "sans regret" (ex. Sensibilisation) ou action nationale (ex. Législation)) ;
- Et quel(s) porteur(s) de l'action sont concernés (industriel ou artisan pour des actions spécifiques, collectivité pour des opérations de sensibilisation notamment, l'état pour des actions nationales).

2. La consultation des sources bibliographiques disponibles est indispensable pour acquérir un socle de connaissance avant d'initier les études. À ce titre, la partie "Références bibliographiques" de la FAQ de l'Astee peut être consultée. Pour permettre une amélioration de l'expertise territoriale, il est également utile de mobiliser des réseaux ou structures tels que l'Ascomade, le GRAIE, ... Ces derniers pourront notamment partager les REX acquis.

3. Et, d'une façon générale il est aussi recommandé d'inscrire l'étude dans la continuité (pas uniquement en « one shot »), pour se donner les moyens de pouvoir approfondir les connaissances et de pouvoir faire évoluer/adapter progressivement le plan d'actions. De ce fait, l'étude devrait pleinement s'inscrire dans la démarche de « Diagnostic Permanent » exigée par l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié (voir [Guide Astee sur le Diagnostic Permanent](#)).

7. Quels sont les résultats obtenus en termes d'identification d'actions à mener ?

CONSTATS

En premier lieu, les études permettent en général de faire émerger des actions à retenir sur les territoires pour réduire les substances dans les eaux usées.

Parmi celles identifiées dans les plans d'actions proposés, on peut noter :

- La régularisation des autorisations administratives (Arrêté d'Autorisation de Déversement (AAD)/ convention spéciale de déversement (CSD)) ;
- La mise en conformité des entreprises, via parfois la mise en place d'opérations collectives^{6,7} ;
- La production de documents ou outils pour sensibiliser les différents acteurs (GRAIE et projets REGARD,REMPAR et LUMIEAU-Stra de l'appel à projet OFB) ;
- La mise en œuvre d'actions au sein de la collectivité à titre d'exemplarité avec des démarches intégrées à d'autres démarches existantes (eaux pluviales, milieu naturel, déchet, ...).

6. Une opération collective consiste à mobiliser les acteurs qui peuvent contribuer à la prévention et à la réduction des pollutions sur un territoire cohérent, au travers de l'amélioration de la gestion des rejets d'eaux usées et des déchets dangereux pour l'eau (source : guide AERM - Éléments cadrage des Opérations Collectives)

7. Pour plus de précisions sur les opérations collectives, se reporter à la [FAQ Astee](#) - question 3.2 Annexe 1 et paragraphe « pour aller plus loin » ou consulter le site de l'OFB relatif à l'AAP : <https://professionnels.ofb.fr/fr/node/778> (enjeux et diagnostic) et <https://professionnels.ofb.fr/fr/node/779> (actions à mener).

En l'absence de contributeurs notables émettant en un(des) point(s) précis sur le territoire, les études orientent alors :

- Soit vers des approfondissements nécessaires ;
- Soit vers la proposition d'actions génériques (parfois appelées actions "sans regret") permettant de réduire les pollutions dispersées (actions de sensibilisation du grand public, action de réduction de services spécialisés (ex : blanchisseries), action de réduction des substances auprès de l'artisanat et des entreprises PME/PMI ...)
- Soit vers la conclusion que des actions sont à entreprendre à un autre niveau (réglementaire et législatif pour exemple la mise sur le marché des produits, ...).

Toutefois, les études aboutissent pour la plupart à des plans d'actions peu étoffés qui soulignent quelques actions d'ordre générique qui peuvent être mises en œuvre. Elles ne semblent ainsi pas à la hauteur des ambitions de la note technique et cela souvent parce que les moyens mis en œuvre ne permettent pas d'aller plus loin. Notons également que les études menées jusqu'alors ne pouvaient s'appuyer sur aucun retour d'expérience de diagnostic vers l'amont.

Les actions identifiées par les études concernent essentiellement le service assainissement (meilleure maîtrise des raccordements non domestiques, ...). Peu d'indicateurs de suivi sont mis en place pour évaluer dans le temps l'efficacité des actions.

RECOMMANDATIONS

1. Il est important que les moyens nécessaires soient investis au regard des enjeux que présente la démarche avec les multiples bénéfices qui en découlent en termes d'attractivité du territoire, de qualité de vie, Les collectivités pour y parvenir peuvent mobiliser les aides disponibles auprès des Agences de l'eau pour aller vers des études plus conséquentes permettant de mieux approfondir et chiffrer le plan d'actions. Elles peuvent également considérer les aides possibles en matière de financement des actions (pour les opérations collectives ou autres). Enfin, lors de la proposition du plan d'actions, il faut définir les moyens nécessaires de façon à s'inscrire dans la continuité. Aussi, il est indispensable que les collectivités prévoient d'investir des moyens humains, techniques et financiers adaptés et de les inscrire dans la durée.

2. Des actions diversifiées peuvent être envisagées (vers les activités économiques du territoire, mais également vers le grand public (sensibilisation), au sein des services de la collectivité, ...). La partie 2 de ce document en présentera un certain nombre à titre d'exemples pouvant inspirer les collectivités pour la construction de leurs plans d'actions. Il est important de balayer exhaustivement les diverses actions envisageables pour évaluer leur pertinence au regard des substances et du territoire et identifier des pistes d'actions plus larges que celles se rapportant aux non domestiques. Il est par ailleurs important de mobiliser également les autres services de la collectivité (Développement durable, économique, gestion du pluvial et des déchets). Cela permettra une meilleure mobilisation politique nécessaire pour un portage des actions. La collectivité pourra également ainsi faire preuve d'exemplarité ce qui sera utile pour la mobilisation des acteurs. Le service de développement économique pourra également aider à pousser les projets innovants via des projets d'innovation. Pour mobiliser les acteurs du territoire (industriels, artisans, ...), la collectivité peut initier des actions de valorisation (Défis de l'eau, ...). Les gains économiques qui peuvent être associés à des actions vertueuses sont à mettre en avant ainsi que la possibilité de bénéficier d'aides.

3. La démarche doit s'inscrire dans la durée. Des indicateurs de suivi sont à mettre en place pour s'assurer de son progrès au fil du temps, dans une logique de diagnostic permanent. La capitalisation au fil de l'eau des données et informations est à instaurer pour alimenter la démarche.

Conclusion : sait-on au final conduire des diagnostics vers l'amont ?

Des approches/méthodes et outils existent pour conduire les diagnostics vers l'amont. Ces derniers sont réalisés de façon différente mais comportent généralement une étude « documentaire » parfois suivie par des investigations de terrain (enquêtes ou analyses en réseau). Ces études permettent d'aboutir à des résultats similaires, avec selon les contextes :

- Une réussite à la hauteur des ambitions données pour identifier des contributeurs spécifiques souvent d'origines non domestiques liées à l'artisanat et à l'industrie et des actions ciblées (substitution, traitement des effluents, ...) pour les réduire proposées dans le cadre du plan d'action. Il peut s'agir également d'opérations collectives ou bien tout simplement d'une démarche de maîtrise des raccordements non domestiques redynamisée ;
- Une certaine difficulté à identifier des contributeurs spécifiques et des plans d'actions aboutissant alors à des recommandations pour approfondir le diagnostic (en considérant notamment d'autres sources que celles liées aux artisans et industries) ;
- Dans tous les cas, des actions génériques (actions de sensibilisation) applicables sur tous les territoires quoi qu'il en soit en raison de sources diversifiées.

Diverses recommandations peuvent émerger pour la réalisation de ces études suite à ces constats parmi lesquels on retiendra :

- La nécessité d'impliquer tous les acteurs du territoire et de mobiliser la collectivité et ses différents services en premier lieu et les services instructeurs à même de guider la démarche ;
- La nécessité d'élargir les sources potentielles de substances considérées au-delà des activités économiques (artisans et industries) en s'appuyant sur la connaissance aujourd'hui disponible pour d'autres sources (pluviale, domestique, ... voir FAQ Astee notamment⁸) ;
- La nécessité d'organiser, structurer et capitaliser la donnée locale disponible pour alimenter efficacement la démarche de diagnostic vers l'amont ;
- La nécessité d'inscrire ces études dans la durée pour parvenir à l'objectif de réduire les substances sur le long terme et de prévoir en conséquence les moyens nécessaires (humains, techniques et financiers).

8. Voir FAQ Astee Annexe 1a- questions 2a, 2b et 2e

Annexe : Ordre du jour de la journée du 24 septembre 2020



PROGRAMME DE LA JOURNÉE TECHNIQUE

Ouverture et introduction		24 septembre 2020
9h30	Ouverture et présentation de la journée Solène Le Fur (Astee), Lucille Marsollier (MTE)	
9h35	Rappel du contexte réglementaire RSDE et avancement de la démarche « diagnostic vers l'amont » Lucille Marsollier (MTE)	
9h45	Présentation du groupe de travail Astee et de ses objectifs Christelle Pagotto (Astee/Veolia Eau France)	
9h50	Premiers retours à l'issue des campagnes RSDE 2018 - 2019 : quelques constats Hélène Partaix (INERIS) et Fabienne Serveto (AERMC)	
10h10	Diagnostics vers l'amont et plans d'actions : modalités de financement par les Agences de l'eau Zinou Zeglil (AESN)	
Retours d'expérience : réalisation des diagnostics vers l'amont		
10h30	Saint-Etienne Métropole : système d'assainissement de Saint-Chamond Aurélien Reynaud (SEM) et Alexis Aubignac (OFIS)	
10h50	Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin : systèmes d'assainissement d'Hénin-Carvin Alexandre Elluin (CAHC) et Alexis Aubignac (OFIS)	
11h10	Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud : système d'assainissement de Sarrebourg Hyacinthe Hopfner et Michaël Schlott (CCSMS), Javier Echeverria (Suez Consulting)	
11h30	Agglo Béziers Méditerranée : système d'assainissement de Béziers Marion Saint-Marty (Agglo Béziers Méditerranée)	
11h50	CISALB : Bassin Versant du lac du Bourget : systèmes d'assainissement de Grand Chambéry et Grand lac Cyrille Girel (CISALB)	
Pause déjeuner		
Retours d'expérience : actions de réduction		
14h00	Introduction : des actions possibles à différents niveaux Pierre-François Staub (OFB)	
14h20	Micropolluants dans les rejets domestiques : accompagner les citoyens-consommateurs vers le changement de pratiques Emmanuelle Oppeneau (LyRE-Suez), Maxime Pomiès (Eurométropole de Strasbourg)	
14h40	Retour d'expérience d'une opération collective (Artisans, PME et autres sources) : territoire du Grand Chalonnais Karine Desbois (Le Grand Chalonnais)	
15h00	Retour d'expérience d'Unither sur la mise en œuvre du RSDE Industrie et l'élimination des substances Jean-Michel Taulet (Unither Pharmaceuticals) et Thierry Trotouin (Veolia Eau France)	
15h20	Enseignements des projets Roulepur, Matriochkas et Micromegas : micropolluants, eaux pluviales et techniques alternatives Marie-Christine Gromaire-Mertz (LEESU) ou Sylvie Barraud (INSA- Lyon) ou Fabrice Rodriguez (Université Gustave Eiffel)	
15h40	Politique de gestion des eaux pluviales : démarche d'un territoire incluant les industriels Pascal Petit (La Roannaise de l'eau)	
Synthèse et clôture de la journée		
16h00	Conclusion Solène Le Fur (Astee), Lucille Marsollier (MTE)	